

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 3 octobre 2023

Délibération n° : 23-10-09

7.1 Décisions budgétaires

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-sept septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET Dominique DAUCHY - Claudine HERLIN - Christine HUET

Étaient excusés

Jean-Pierre POMMEROLE a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Elisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Pascal CROMBE
François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY
Dominique CORREA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN
Tiphany OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Était absente

Sylvia PISANO

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23-04-13 du 4 avril 2023, actant l'adoption du budget primitif 2023 par le Conseil municipal.

CONSIDÉRANT que des ajustements de crédits sont à opérer sur le budget primitif 2023 aussi bien en dépenses qu'en recettes, puisque de nouveaux besoins sont apparus et que des recettes ont été notifiées.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé la décision modificative n°1 suivante :

Sur la section d'investissement :

Des subventions sont à acter pour un total de 324 343 €,

- 221 710 € pour la modernisation de l'éclairage public,
- 42 033 € pour les travaux du parvis Brel/Picasso,
- 60 600 € pour les menuiseries du groupe scolaire St Exupéry.

CONSIDÉRANT que le **FCTVA** est revu à la hausse (+ 6 000 €) suite à une notification de montant plus important que prévu.

CONSIDÉRANT que les nouvelles acquisitions ont généré un besoin de crédit supplémentaire au chapitre 040 pour **les amortissements** (3 000 €), les biens devant être amortis dès la date de mise en service depuis le passage en M57.

CONSIDÉRANT qu'afin d'équilibrer cette section d'investissement, seront inscrites les dépenses supplémentaires suivantes :

Sur le chapitre 21 : 273 343 € répartis comme suit :

- 47 000 € : travaux du parvis Brel/Picasso et clôture au LALP,
- 9 600 € : travaux éclairage espace Barbara,
- 4 600 € : cavurnes,
- 73 928 € : travaux de voirie,
- 31 400 € : complément aux crédits initialement prévus pour la modernisation de l'éclairage public
- 57 000 € : acquisition d'un tracteur,
- 3 500 € : matériel informatique,
- 106 315 € : acquisitions diverses (caméras de surveillance terrain foot, portacabin, châlets, lave-vaisselle, tonnelle...)

CONSIDÉRANT que la mise en concurrence dans le cadre d'un marché pour les menuiseries du groupe scolaire Saint-Exupéry a permis en parallèle de faire une économie de 60 000 € par rapport au montant prévu au budget primitif (non dépense).

Sur le chapitre 23 : 60 000 € pour l'ingénierie d'un terrain synthétique.

Sur la section de fonctionnement :

Des recettes diverses pour un total de 42 516 € sont à inscrire (9 000 € de FCTVA, 24 987 € de subvention pour le remplacement de chaudières et 8 529 € de remboursement de sinistre).

Des besoins supplémentaires font apparaître des crédits notamment :

- 6 199 € sur le petit matériel,
- 6 000 € sur les fournitures de voirie (passages piétons suite CMJ),
- 2 000 € sur les fournitures administratives (augmentation du coût papier),
- 21 155 € sur l'entretien des bâtiments,
- 47 000 € sur l'entretien des réseaux (remplacement chaudière Barbara),
- 2 160 € sur les honoraires (audit téléphonie),
- 6 704 € sur les charges exceptionnelles (remboursement à l'assurance de prestations perçues à tort en 2022),
- 3 000 € sur les dotations aux amortissements.
-

CONSIDÉRANT qu'une erreur d'imputation au budget primitif est régularisée par un débit de 1 200 € à l'article 21318 et un crédit de 1 200 € à l'article 21314.

CONSIDÉRANT que l'équilibre de la section se fait grâce aux non dépense de 50 000 € sur les fluides (gaz) et 1 702€ sur les prestations de services.

CONSIDÉRANT la présentation faite à la commission finances réunie le 26 septembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 ci-après :

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chap 21 - IMMOS CORPORELLES		Chap 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	47 000,00	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	9 600,00	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 200,00	
21316	Équipements du cimetière	4 600,00	
21318	Autres bâtiments publics	- 60 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	- 1 200,00	
2152	Installations de voirie	73 928,00	
21534	Réseaux d'électrification	31 400,00	
2182	Matériel de transport	57 000,00	
21838	Autre matériel informatique	3 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	106 315,00	
Chap 23 - IMMOS EN COURS		Chap 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
2313	Constructions	60 000,00	
		1321	État et établissements nationaux
		1322	Régions
		1323	Départements
			221 710,00
		Chap 40 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
		281828	Matériel de transport
			3 000,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	
	333 343,00		333 343,00

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chap 011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		Chap 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
60613	Chauffage urbain	- 50 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	6 199,00	
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	
6064	Fournitures administratives	2 000,00	
611	Contrats de prestations de services	- 1 702,00	
615221	Bâtiments publics	21 155,00	
615232	Réseaux	47 000,00	
62268	Honoraires	2 160,00	
Chap 067 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 704,00	
Chap 068 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		744 FCTVA	
6811	Dotations aux amort. des immobilisations	3 000,00	9 000,00
			7473 Départements
			24 987,00
		75888 Produits divers facturés autres redevables	
			8 529,00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	
	42 516,00		42 516,00

Article 3 : d'autoriser le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'autorisation de programme.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :06/10/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :06/10/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT